

MM. Stevens & Co., agents manufacturiers, rue St-Nicolas, Montréal ont été nommés agents pour la Puritan Chocolate Co., New-York, de même que pour la Listerated Gum, faite par la Common Sense Gum Co., New-York. M. Stevens & Co., ont nommé Lloyd, Locket & Co., Winnipeg, comme leurs agents dans l'Ouest, pour la dernière ligne.

Le 11 juillet a été célébré à Joliette, le mariage de Mademoiselle Yvonne Dufresne fille de M. Joseph Dufresne, de Joliette, avec M. Antonio Bellerose, M.D. La bénédiction fut donnée par sa Grandeur Mgr. J.-G.-L. Forbes, de Joliette, au milieu d'une large assistance d'amis. M. Joseph Dufresne est un des principaux marchands de gros de Joliette et un des plus gros manufacturiers de biscuits de la province de Québec.

UN NOUVEAU "SCHEME"

Un nouveau "scheme" vient d'être lancé par un journal de publication récente: Le Héraut, et qui n'a d'autre objet que d'essayer de tourner la loi régissant l'émission des primes ou des timbres de commerce et leur distribution parmi le public acheteur.

Le plan de cette nouvelle organisation est assez ingénieux et prend pour victimes principalement les marchands trop confiants qui se laissent aller aux promesses mirobolantes de ces annonceurs d'un nouveau genre.

Moyennant un paiement par le marchand-détaillant de 3 pour cent sur ses recettes brutes, ledit journal "Le Héraut" fournit aux adhérents de son système des billets de théâtre en nombre suffisant pour permettre aux marchands d'en distribuer un pour chaque dollar d'achat. Il est évidemment probable que ces billets sont payés en annonce par le journal qui les vend un prix très élevé aux marchands. Sans vouloir discuter du résultat nuisible d'un pareil système tant pour le marchand que pour le public acheteur, il est de notre opinion qu'il est clairement illégal parce qu'il n'est pas conforme à la loi réglementant l'émission des primes et comme tel, le marchand qui les donne, le public qui les reçoit et la compagnie qui les émet sont passibles d'amende et encourent les pénalités prévues par la loi.

QUE LE CANADA CONTROLE LUI MEME LES IMPORTATIONS DU THE

Une suggestion a été faite récemment à la chambre des Communes par Sir J.-D. Rees à l'effet que, comme l'Australie avait prohibé l'importation de thés de Chine et de Java afin d'aider les producteurs de l'Inde et de Ceylan, qui sont privés à présent, en grande partie du marché intérieur, le secrétaire colonial suggère au Gouvernement Canadien l'opportunité de prendre une action similaire en vue du fait que le Dominion importe en ce moment des quantités de thé de Java.

A cela, la secrétaire des Colonies, M. Maitland, répondit qu'il ne pensait pas que des représentations dans ce sens devraient être faites utilement au Gouvernement Canadien, et que dans les dernières statistiques annuelles, les importations de thé de Java au Canada n'ont pas dépassé un pour cent des importations totales de thé.

LA PECHE DU HOMARD

M. le consul John J.-O. Watson, Yarmouth, Nouvelle Ecosse, fait rapport que, durant la saison 1916-17, il y eut 4.410.100 livres de homards évalués à \$537.300 pêchés dans le district de Yarmouth. De ce total, 14.085 caisses furent mises en conserves, et 1.820.200 livres furent expédiées en écailles aux Etats-Unis et autres parties du Canada. Le prix moyen fut de \$12.18 les 100 livres. Pendant la saison 1915-16 la pêche avait été de 6.075.400 livres, évaluées à \$614.946. Le prix moyen pendant la saison avait été de \$10.12 les 100 livres.

En dépit du fait que les homards ont été rares, la saison passée fut très satisfaisante du fait du bon prix obtenu pour les homards vivants.

Les perspectives pour la saison prochaine ne sont pas brillantes parce qu'il est probable que l'embargo anglais sera maintenu et que les boîtes en ferblanc pour conserves seront rares.

M. HANNA DIT QUE LE PAIN EST TROP CHER

A une assemblée des intérêts de la meunerie du Canada tenue la semaine passée, dans les bureaux de l'hon. W. J. Hanna contrôleur de l'alimentation du Dominion il fut établi en principe que tout devait être fait pour rétablir de justes relations entre les prix du blé et de la farine, et de la farine et du pain.

L'assemblée réunissait 24 représentants parmi lesquels citons: le lieutenant-col. Tasker, M. H.-C. Robinson, de la Wheat Export Company, New-York.

"Nous reconnaissons," a dit M. Hanna "que les intérêts meuniers ont droit à de bons profits. Il ne serait pas dans l'intérêt des meuniers ou du pays, de faire appel à leur coopération sans que leur travail soit rémunéré d'un bon profit. Nous espérons en arriver à un arrangement qui protégera les intérêts de tout les partis.

"Le prix du pain a été trop élevé," ajouta M. Hanna "et tout ce qu'il est possible de faire pour en réduire les prix, sera fait." Un comité de meuniers a été nommé pour agir de pair avec le contrôleur, comité composé de huit membres, dont sept noms suivent: M.M. O.-E. Labelle, W.-W. Hutchinson, D.-A. Campbell, D.-A. Black, W.-T. Moore, C.-B. Watts et McFarlane.

LA CONVENTION DES MARCHANDS-DETAILLANTS DU CANADA

La convention annuelle du Bureau Fédéral de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada Incorporée aura lieu à Montréal, à l'Hôtel Windsor, les 14, 15, 16 et 17 août courant. Des représentants de l'Association venus de toutes les provinces du Canada assisteront à ces séances qui, surtout dans les conditions actuelles du commerce, revêtiront un vif caractère d'intérêt. Des questions très importantes y seront discutées et des méthodes diverses de commerce y seront étudiées. Le grand problème de la distribution fera l'objet de nombreux commentaires et sera éclairé d'un jour tout nouveau par les orateurs qui en expliqueront les différents systèmes et celui qui convient le mieux à notre époque de progrès.

Les deux derniers jours de la convention, jeudi et vendredi seront consacrés à des assemblées conjointes